

**COMMUNE DE  
JONZIEUX**

**PRIX ET QUALITE**  
Service de l'assainissement collectif  
**DU SERVICE PUBLIC**

---

**EXERCICE  
2020**



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.



**RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE**

**1) - Présentation du territoire desservi**

Le service d'assainissement collectif est géré au niveau communal

Compétence liée au service :

Collecte	Contrôle des branchements particuliers
Transport	Elimination des boues
Traitement	Lagunage aéré pour le Bourg Lagunage naturel pour le secteur de Basmouche

La délimitation des zones d'assainissement collectif et zones non collectif (zonage d'assainissement) a été approuvée par délibération du conseil municipal du 02 mars 2006.

**2) - Mode de gestion du service**

Le service est exploité en régie directe.

Depuis 2000 la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau – M.A.G.E. -, service départemental, est chargée d'assister la commune pour le suivi des lagunages.

Le bilan de fonctionnement en date du 20 août 2020 de chacun des deux lagunages dressés par la M.A.G.E. est joint au présent rapport.

Afin de définir les relations entre le Service d'Assainissement collectif de la commune et l'usager du service, ainsi que les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux usées dans les réseaux d'assainissement, en avril 2012 le conseil municipal a mis en place un règlement du service d'assainissement collectif (délibération du conseil municipal du 04 avril 2012).

Le règlement du service d'assainissement collectif est joint au présent rapport.

**3) - Nombre d'abonnés - Estimation de la population desservie**

Abonnés domestiques	N1	410
Abonnés non domestiques	N2	0
Nombre total d'abonnés	$N = N1 + N2$	410 (factures)

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	0
--	---

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 762 habitants.

**4) – Caractéristique du réseau de collecte**

Les ouvrages permettant le déversement d'effluents au milieu naturel sont les suivants :

Type d'ouvrage	Localisation
Déversoirs d'orage	Voir plan ci-joint
Trop plein de poste de refoulement	Chemin de Bergognon
	Chemin de la Rouchouse

## 5) - Identification des ouvrages d'épuration

- Nom de la station : **Lagunage du Bourg**
- Type de traitement : lagune aérée
- Année de construction : 1992 rénovée en 2010  
Déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral du 23 mars 1992
- Capacité épuratoire :
  - Nombre d'équivalents-habitants : 830
- Prescription du rejet : voir bilan annuel établi par la MAGE joint en annexe

Paramètre	Prescription du rejet (Préciser l'unité)
DBO5	50 kg/j
Débit	160 m3/j

- Quantité de boues issues de la station (\*) : 33.5 TMS en 2008 (Tonne de matière sèche)

- Nom de la station : **Lagunage de Basmouche**
- Type de traitement : lagunage naturel
- Année de construction : 1986
- Capacité épuratoire :
  - Nombre d'équivalents-habitants : 70
- Prescription du rejet : voir bilan annuel établi par la MAGE joint en annexe

Paramètre	Prescription du rejet (Préciser l'unité)
DBO5	4 kg/j
Débit	8 m3/j

- Quantité de boues issues de la station (\*) : 0 TMS (Tonne de matière sèche)

## 6) - Boues issues des ouvrages d'épuration

La quantité totale de boues issues des ouvrages d'épuration en 2019 est de : 0 TMS (Tonne de matière sèche).

## II - TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

## 1) - Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants(\*) :

		Au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de l'exercice
<b>Part de la collectivité</b>		
Frais d'accès (Participation pour Assainissement Collectif - PAC)		1 800 €
Part fixe	Abonnement (**)	51 €/an
Part proportionnelle	Consommation	1.02 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire (dans le cas d'une délégation)</b>		
SANS OBJET		
Agence de l'eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	0.15 €/m <sup>3</sup>
TVA (***)		5.5 %

(\*) Dans le cas de l'adhésion à une structure avale d'épuration dont la prestation est facturée aux abonnés, rajouter les lignes nécessaires pour la rémunération de la collectivité et de son exploitant éventuel.

(\*\*) abonnement prix en compte dans la facture de 120 m<sup>3</sup>

(\*\*\*) L'assujettissement à la TVA est volontaire. Le taux appliqué est le taux réduit de 5,5 %.

## 2) - Délibérations

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Objet	Date de la délibération	Date d'application
Tarifs du service de l'assainissement collectif	19/12/2019	A compter du 01/01/2020
Participation pour l'assainissement collectif	19/12/2019	01/01/2020

### 3) - Facture d'assainissement type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> (\*)

	Au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de l'exercice	Au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport
<b>Part collectivité</b>		
Abonnement (*)	51 €	53 €
Part proportionnelle (pour 120 m <sup>3</sup> )	122.40 €	124.80 €
<b>Part du délégataire (le cas échéant)</b>		
Abonnement (*)	€	€
Part proportionnelle (pour 120 m <sup>3</sup> )	€	€
Total Hors Taxe et Hors redevances	€	€
<b>Redevances et taxes</b>		
Redevance modernisation des réseaux de collecte (pour 120 m <sup>3</sup> ) TTC	18 €	18.00 €
TVA (le cas échéant pour 120 m <sup>3</sup> )	/	/
Total TTC	191.40 € pour 120 m <sup>3</sup>	195.80 € pour 120 m <sup>3</sup>
Prix ramené au m <sup>3</sup>	1.60 €/m <sup>3</sup>	1.63 €/m <sup>3</sup>

(\*) Dans le cas de l'adhésion à une structure aval d'épuration, dont la rémunération est facturée aux abonnés, rajouter les lignes nécessaires à la facturation de cette structure et de son délégataire éventuel.

Pour chaque élément ayant évolué depuis l'exercice précédent :

Élément ayant évolué	Raison de l'évolution
Part collectivité	Augmentation correspondant à l'évolution du coût de fonctionnement du service.

### 4) - Recettes d'exploitation

Recettes de la collectivité	2020
Facturation du service d'assainissement aux abonnés – redevance d'assainissement	50 139.10 €
Autres prestations aux abonnés Contrôles assainissement non collectif	(486.00€)
Subventions	582.29 €
Prime pour épuration de l'Agence de l'Eau	
Contribution du budget général	
Contribution au titre des eaux pluviales	15 000.00 €
Autres recettes	432.29 €
<b>Total</b>	<b>66 153.68 (66 639.68 €)</b>

Recettes du délégataire (le cas échéant)	Année de l'exercice
Facturation du service d'assainissement aux abonnés	SANS OBJET
Autres prestations aux abonnés	
Importation d'effluents de la commune de	
Autres recettes	
Total	

### III - INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### 1) - Taux de desserte par les réseaux de collecte

*Nota : En l'absence de zonage, l'indicateur ne pourra être renseigné faute de connaissance du nombre total des abonnés potentiels sur l'ensemble du périmètre du service.*

*Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées.*

Nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif	N1	410 u
Nombre d'abonnés potentiels au réseau d'assainissement collectif (*)	N2	/
<b>Taux de desserte</b>	<b>T = N1 / N2 x 100</b>	<b>/</b>

*(\*) Ce nombre d'abonné est déterminé à partir du document de zonage de l'assainissement collectif, réalisé après enquête publique. Il est recommandé de réactualiser annuellement ce nombre par une enquête auprès des services d'urbanisme (révision intermédiaire après deux recensements).*

#### 2) - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

	Oui	Non	Points obtenus
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchement	10	0	10
Mise à jour du plan au moins annuelle	10	0	0
<b>20 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires</b>			
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	0	
Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10	0	
Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs ...)	10	0	
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	0	
Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	0	
Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	0	
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	0	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	0	
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	

### 3) - Conformité de la collecte des effluents : SANS OBJET

La collecte des effluents est/ n'est pas conforme aux prescriptions définies en application du décret N°94-469 du 3 juin 1994 modifié.

*(Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées inclus dans un système d'assainissement de plus de 2000 EH. La conformité de la collecte pour le système d'assainissement est définie par le service en charge de la police de l'eau).*

### 4) - Conformité des équipements d'épuration : SANS OBJET

Les équipements sont/ ne sont pas conformes aux prescriptions définies en application du décret N°94-469 du 3 juin 1994 modifié.

*(Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant l'épuration des eaux usées inclus dans un système d'assainissement de plus de 2000 EH. La conformité des équipements d'épuration est arrêtée par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité).*

### 5) - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration : SANS OBJET

La performance des ouvrages est/ n'est pas conforme aux prescriptions définies en application du décret N°94-469 du 3 juin 1994 modifié.

*(Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant l'épuration des eaux usées de plus de 2000 EH. La conformité de la performance des ouvrages est arrêtée par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité).*

### 6) - Évacuation des boues

**Pour chaque station d'épuration : sans objet en 2020**

- Nom de la station :
- Quantité de boues totales évacuées : (Tonne de matière sèche)
- Filières d'évacuation des boues :

#### Filière N°1

- Description de la filière : valorisation agricole
- Conformité de la filière : Oui
- Tonnage de matières sèches évacuées sur cette filière pendant l'année : 0 TMS

#### Filière N°2

- Description de la filière : *valorisation agricole, compostage, incinération ....*
- Conformité de la filière : Oui / Non (références)
- Tonnage de matières sèches évacuées sur cette filière pendant l'année : TMS

A l'échelle du service, le taux de boues évacuées selon des filières conformes est de %.

*(Consolidation du taux de chaque station d'épuration en pondérant le taux de chaque station par la quantité en TMS totale de boues évacuées.)*

## IV - Financement des investissements

Compte administratif 2020 et budget primitif 2021 joints en annexe

### 1) - Montants financiers

Informations issues du compte administratif du service :

Montant des frais d'études du dernier exercice budgétaire	5 736.00 €
Montant des travaux exécutés pendant le dernier exercice budgétaire	0.00 €
Montant des subventions	582.29 €
Montant des contributions du budget général	0.00 €

### 2) - État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2020	91 318.52 €
Montant remboursé durant l'exercice 2020	30 474.85 €
- Dont en capital (compte 16 des dépenses d'investissement)	25 485.09 €
- Dont en intérêts (compte 661 des dépenses d'exploitation)	4 989.76 €

### 3) - Amortissements

Montant des amortissements réalisés par la collectivité (compte 68 des dépenses d'exploitation)	27 325.60 €
---	-------------

### 4) - Projets à l'étude pour améliorer la qualité du service

Sur les conseils de la MAGE, la commune a décidé d'étudier la possibilité de faire évoluer le mode de traitement des eaux usées du bourg et de Basmouche.

Le Département a proposé d'assister la commune dans le cadre de l'expérimentation d'une mission d'ingénierie et lui a alloué en 2019 une subvention d'aide à la décision « étude de faisabilité des systèmes de traitement des eaux usées » de 3 000 €.

Avec le concours du bureau d'études Sinbio, la commune poursuit la procédure de choix d'un maître d'œuvre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

La mission du bureau d'études Sinbio comprend :

INTITULE	COUT HT
<b>Une tranche ferme pour les 2 sites</b> (campagne de mesures, avant-projet, étude de projet). Réalisée à hauteur de 20 738.40 € H.T. au 31/12/2019	25 313.40 €
<b>Une tranche optionnelle N°1</b> pour le lagunage du Bourg (de l'établissement des dossiers administratifs - DLE, urbanisme... à l'assistance de la commune lors de la réception des travaux).	15 462.50 €
<b>Une tranche optionnelle N°2</b> pour le lagunage de Basmouche dans les mêmes conditions que pour le lagunage du Bourg.	9 425.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 200.90 €</b>

Pour avancer en phase projet, Sinbio avait préconisé la réalisation d'un levé topographique complémentaire et d'une étude géotechnique des sites d'implantation concernés par le projet de création de deux unités de traitement des eaux usées de type « filtre planté de roseaux ».

Le complément topographique a été réalisé en 2020 par Sinbio pour un montant de 800 € HT, et l'étude géotechnique par CELIGEO pour un montant de 3 980 € HT.

## 5) - Programme de travaux pluriannuels

A l'issue de l'étude de faisabilité confiée à Sinbio, les travaux de remplacement des stations de traitement des eaux usées du bourg et de Basmouche feront l'objet d'une programmation.

Il est nécessaire d'acquérir du terrain afin de créer une route d'accès qui permettra les travaux de la lagune du Bourg.

## V - Actions de solidarité et de coopération décentralisée

### 1) - Abandons de créances – Fonds de solidarité : SANS OBJET

Abandon de créance (*)	M1	€
Fonds de solidarité (**)	M2	€
Volume facturé	V	m <sup>3</sup>
Montant des abandons de créance ou versement à un fond de solidarité	$I = (M1 + M2) / V$	€/m <sup>3</sup>

(\*) abandons de créance à caractère social votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et abandons de créance réalisés par l'opérateur (notamment ceux liés au Fonds solidarité logement) compris redevances de l'agence de l'eau mais hors TVA.

(\*\*) Versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (Fonds solidarité logement...)

### 2) - Opérations de coopérations décentralisées : SANS OBJET

Les montants financiers et les opérations de coopération décentralisée engagés en application de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sont les suivants :

Description	Montant
Subvention à une association humanitaire (*)	€

(\*) Pour l'exemple

## RAPPORT DE VISITE LEGERE

### DESCRIPTIF STATION

<b>Commune :</b>	Jonzieux	<b>DBO<sub>5</sub> (kg/j) :</b>	50
<b>Station :</b>	Bourg	<b>Débit nominal (m<sup>3</sup>/j) :</b>	160
<b>Procédé :</b>	Lagunage aéré	<b>Mise en service :</b>	01/01/1992
<b>Capacité EH :</b>	830	<b>Code Sandre :</b>	0442115S0001
<b>État de charge :</b>		<b>Visite :</b>	
Nombre d'abonnés :	335	<b>Type de visite :</b>	Visite légère avec analyses
Charge en EH :	95,3 %	<b>Date :</b>	20/08/2020
<b>Système d'assainissement :</b>		<b>Météo :</b>	Beau
% unitaire :	70	<b>Technicien :</b>	Mathis PIERRAT
Nombre de DVO :	8	<b>Personne rencontrée :</b>	Michel Courbon (agent communal)
Nombre de PR :	2		

### RÉSULTATS OBTENUS

Date	Type	ANALYSES DE L'EAU TRAITÉE (mg/L)							TESTS DE L'EAU TRAITÉE (mg/L)				
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	pH	NH <sub>4</sub>	NO <sub>3</sub>	DCO	PO <sub>4</sub>	pH
20/08/2020	VLA	159	337	262	47,9	48,2	8,8	8,3	-	-	-	-	8,83
09/05/2019	VLA	23	120	30	26	26,37	3,6	7,6	-	-	-	-	8,67
16/05/2018	VLA	11	69	17	14	15,8	1,6	7,5	3	25	-	-	7,3
15/05/2017	VLA	17	138	37	36	36,58	5,6	7,6	-	-	-	-	7,7
10/08/2016	VLA	8	49	3,5	29	29,39	6,7	7,3	-	-	-	-	-
13/04/2015	B24H	58	205	57	30	30,42	4,2	7,8	-	-	-	-	9
09/10/2014	VLT	-	-	-	-	-	-	-	47	3	116	12,2	8
24/06/2014	VLA	26	189	26	35,1	35,47	4,5	7,35	-	-	-	-	8
15/10/2013	VLT	-	-	-	-	-	-	-	22,4	2,32	83,3	10,6	7,6
15/05/2013	VLA	3	90	31	12	14,42	1,6	7,3	-	-	-	-	7,27
13/11/2012	VLA	17	116	32	12,4	22,99	4,31	6,9	-	-	-	-	7,24
23/05/2012	VLA	24	78	39	16,2	18,5	1,97	7,1	-	-	-	-	7,3
19/10/2011	VLA	15	90	35	34	-	4,51	7,65	-	-	-	-	7,95
14/06/2011	B24H	21	201	76	37,7	38,26	4,67	-	-	-	-	-	8,45
22/03/2011	VLA	14	163	64	23,8	25,25	2,9	8,6	-	-	-	-	9,1

Dépassement de la norme de rejet

Dépassement du résultat attendu pour ce type de filière.

### COMMENTAIRES

#### Réhabilitation des stations :

- Sinbio a réalisé un complément topographique sur le secteur de la station du bourg il y a peu.
- Sinbio va relancer l'entreprise Céligéo, retenue pour la réalisation de l'étude géotechnique.
- Une fois l'étude faite, la phase PROJET pourra alors débuter et le DLE (Dossier Loi sur l'Eau) sera rédigé en parallèle. Les futurs travaux pourraient alors commencer, dans le meilleur des cas, dès l'été 2021.
- **La commune peut bénéficier de certaines subventions, du Département notamment dans le cadre d'un Appel à partenariat (AAP), à condition de déposer son dossier avant le 31/12/2020.** Le dossier est à récupérer sur le site du Département.
- Des aides peuvent peut-être être accordées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Les deux stations font parties de la liste des SAP (Systèmes d'Assainissement Prioritaires).

Pour cela se référer aux liens suivants :

Pour les boues de station : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/actualite-aides-et-redevances/contenu1/lactualite-des-aides-et-des-redevances/aides-durgence-pour-gerer-les-boues-de-stations-depuration-1.html>,

Pour la réduction des rejets des réseaux d'eaux usées : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets/rejets-reseaux-deaux-usees.html>

Pour plus de renseignements sur le sujet contacter Mme Elodie Sanchez-Collet, Chargée de mission au SPEPA (Service Politique de l'Eau et de l'Assainissement) – coordonnées : 04 77 12 52 41 ou Elodie.SANCHEZ-COLLET@loire.fr

Analyse :

- Les résultats d'analyse sur l'eau de sortie sont de très mauvaise qualité et révèlent une inefficacité du traitement de l'azote.
- **Les paramètres DCO et DBO<sub>5</sub> sont non conformes.**
- Les performances minimales attendues sur les autres paramètres ne sont pas non plus respectées malgré l'aération dans le 1<sup>er</sup> bassin.
- **Les conséquences sur le milieu récepteur sont désastreuses et ce depuis plusieurs années.**

Exploitation :

- Les réglages de l'aération doivent être adaptés comme indiqué dans le rapport de la visite précédente : tests bandelettes + temps maximal à ne pas dépasser. **Ils doivent être augmentés fortement.**
- Les tests bandelettes sont périmés, il conviendrait d'en racheter de nouveaux. **Demander par mail la liste des fournisseurs à la MAGE.**
- Poursuivre l'entretien du site et des ouvrages et la relève des différents compteurs.

## COMMENTAIRES DÉTAILLÉS

### EAUX BRUTES

#### TESTS

Paramètres	Résultats
pH	8,44
Température eau (°C)	20,2
Conductivité (μS/cm) à 25 °C	1173
Redox (mV)	-38

Les effluents bruts sont plutôt bien chargés en pollution (conductivité > 1000 μS/cm), de type domestique (pH > 8) et septique (redox négatif), signe d'une stagnation dans le réseau certainement causée par une faible pente, notamment sur le pourtour du bassin n°1.

### ENTRÉE STATION



Le tampon en entrée de station se soulève régulièrement lors des orages (photo de gauche).

Bon fonctionnement du canal d'entrée, placé en aval des prétraitements.

### DEGRILLEUR

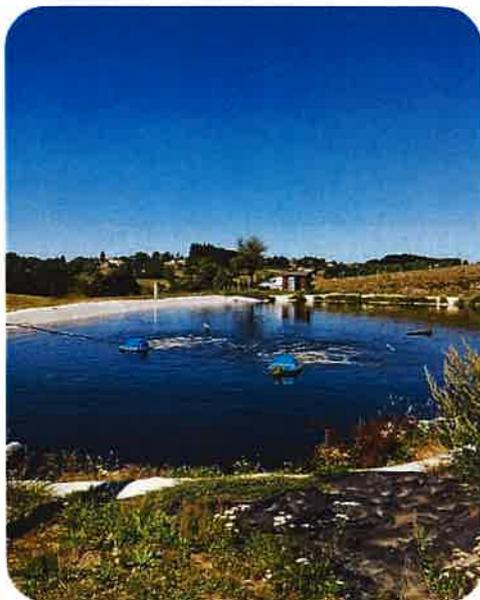


Fonctionnement satisfaisant de l'ouvrage.

Le moteur du dégrilleur a été remplacé suite à un violent orage. Le compteur EDF de la station à lui aussi été changé pour la même raison.

Équipements	unité	Temps de marche depuis la précédente visite
Dégrilleur automatique	h/j	8,8

LAGUNAGE



Les hydroéjecteurs du bassin 1 fonctionnent de manière satisfaisante. **Cependant, l'aération n'est clairement pas suffisante au vu des résultats d'analyse. Leurs plages de fonctionnement sont à augmenter et à modifier par la suite en fonction des résultats des tests bandelettes, comme mentionné lors des précédentes visites.**

Les bandelettes sont périmées depuis un certain temps, il conviendrait d'en commander de nouvelles pour fiabiliser les résultats. La MAGE peut fournir, à votre demande, une liste de fournisseurs.

	Digues et berges	Tés de liaison	Remontée de boues	Couleur de l'eau	Niveau
Bassin de lagunage Bassin aéré	Très détériorées - <b>fuites</b> À faucher	En état	Absence	Verte	Écoulement normal
Bassin de lagunage Lagune de décantation	En état			Verte ++ Bloom algal	

MESURE

	pH	Potentiel Redox (mV)	Conductivité (µS/cm)	Température (°C)
Entrée Bassin aéré	8,44	-38	1173	20,2
Sortie Bassin aéré / Entrée Bassin 2	8,04	54,7	924	23,6
Sortie de Bassin 2/Sortie de station	8,83	76,5	764	24,2

L'aération permet de supprimer la septicité des effluents, comme on peut le voir sur les résultats des tests (redox). La conductivité diminue au fur et à mesure des passages au travers des deux bassins, signe du traitement de la pollution.

### Fuite de la 1<sup>ère</sup> lagune :

Comme vu lors de la précédente visite, l'eau de la 1<sup>ère</sup> lagune semble s'échapper de manière continue au travers du terrain et ressort ensuite par le drain en contre-bas du bassin.

Les analyses effectuées l'an passé sur l'eau de ce drain confirme ce constat.

Le développement bactérien blanc, qui tapisse le drain et le fond du regard de collecte de ce drain, vient une nouvelle fois conforter l'hypothèse de fuites. En effet, cette bactérie se développe en l'absence d'oxygène et dans un milieu présentant de la matière organique, comme un 1<sup>er</sup> bassin de lagunage.



## ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU REJET AU MILIEU

### MESURES ET TESTS

Paramètres	Résultats
pH	8,83
Température eau (°C)	24,2
Conductivité (µS/cm) à 25 °C	764
Redox (mV)	76,5

Le rejet est non conforme sur la DCO et la DBO<sub>5</sub>.

Les performances attendues pour les MES, NTK et NGL ne sont pas respectées.

Le traitement de l'azote est inexistant malgré l'aération au 1<sup>er</sup> bassin.

**D'après la Fédération de Pêche, la rivière est en très mauvais état en aval de la station alors qu'elle a encore une faune intéressante en amont.**

### ANALYSES AU LABORATOIRE

Paramètres (mg/l)	Résultats en sortie	Autorisation de rejet	Résultats attendus *
MES	262		< 25 mg/l
DCO	337	200 mg/l	< 90 mg/l
DCOf	87		
DBO <sub>5</sub>	159	35 mg/l	< 25 mg/l
DBO <sub>5f</sub>	10,1		
NTK	47,9		< 10 mg/l
NO <sub>2</sub> <sup>-</sup>	0,813		
NO <sub>3</sub> <sup>-</sup>	0,25		
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	39,9		
NGL	48,2		< 10 mg/l
Pt	8,8		
PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup>	13		
pH	8,3		

\*Données littérature dont IRSTEA



Dépassement de la norme de rejet

Dépassement du résultat attendu pour ce type de filière.

## EXPLOITATION DE LA STATION

### TABLEAU DES RELEVÉS MENSUELS (Année 2020)

Équipements	Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Dégrilleur automatique (h/j)	13	15,6	11,5	6,3	9,9	19,3						
Bassin aéré/Hydroéjecteur à air (h/j)	11,1	9,7	11,1	12	8,8	11,7						
EDF (kWh/j)	10	8	9	9	11	21						

## GLOSSAIRE

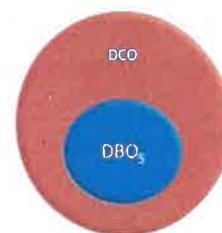
**PR : Poste de relevage.**

**DVO ou DO : Déversoir d'orage.** Ouvrage permettant de délester un surplus d'eau au niveau du réseau et/ou de la station pour protéger les ouvrages.

**BO : Bassin d'orage :** Bassin permettant de stocker temporairement un surplus d'eau avant redistribution dans le réseau ou à la station.

**DBO<sub>5</sub> : Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours.** Elle représente la quantité d'oxygène nécessaire pour dépolluer la fraction biodégradable de l'eau par les micro-organismes

**Pollution biodégradable :** c'est celle qui peut précisément être dégradée par les micro-organismes épurateurs (résidus alimentaires, excréments, certains détergents) par opposition à la pollution non biodégradable (métaux lourds, pesticides) ou difficilement biodégradable (hydrocarbures, cellulose...).



**DCO : Demande Chimique en Oxygène.** Elle représente la totalité de la pollution qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau (matière minérale, pollution biodégradable...). La DCO contient la DBO<sub>5</sub>.

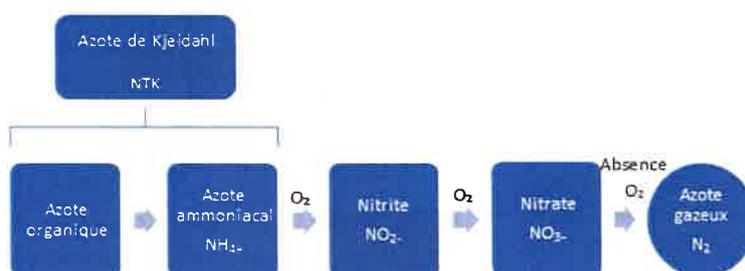
**M.E.S. : Matières En Suspension :** Elle représente les matières solides insolubles visibles à l'œil. Le rejet provoque de la turbidité de l'eau, ainsi que de la pollution.

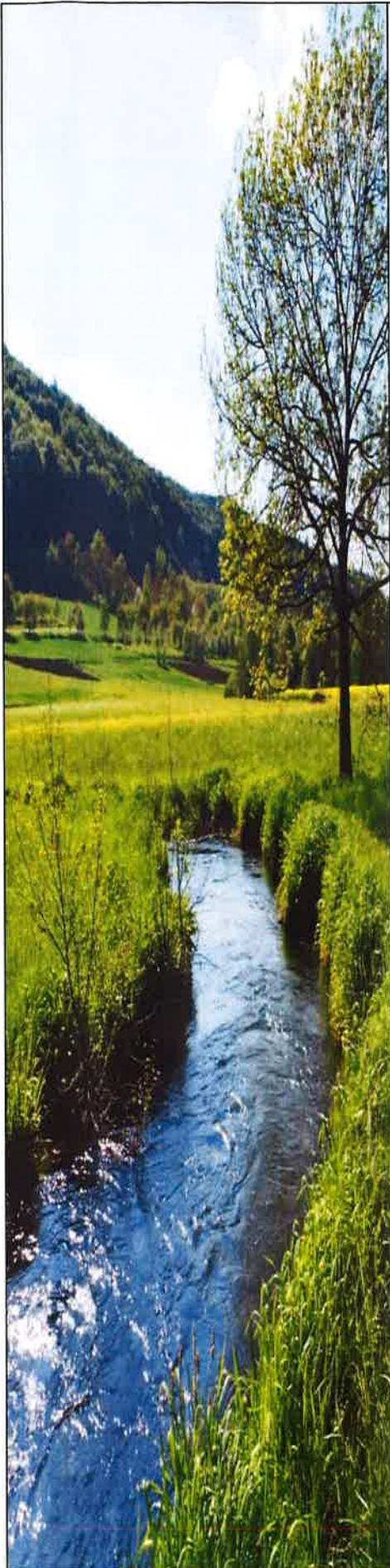
**Le phosphore total (Pt), l'orthophosphate (PO<sub>4</sub><sup>3-</sup>) et l'azote : NH<sub>4</sub><sup>+</sup>** sont toxique pour la vie aquatique dans certaines conditions.

**L'azote de Kjeldahl (NTK), nitrite (NO<sub>2</sub><sup>-</sup>), nitrate (NO<sub>3</sub><sup>-</sup>) et le Phosphore** sont des fertilisants contenus dans la pollution (excréments, urine, lessives...) créant l'eutrophisation.

Cela se caractérise par une croissance excessive de plantes et d'algues due à la forte disponibilité des nutriments. Leur décomposition consomme de grandes quantités d'oxygène au détriment des autres organismes, pouvant provoquer l'appauvrissement, puis la mort du milieu.

**Cycle de l'azote :**





**COMMUNE DE  
JONZIEUX**

**PRIX ET QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC**

**Service de l'assainissement non collectif**

---

**EXERCICE  
2020**





# RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### 1) - Présentation du territoire desservi

Le service d'assainissement non collectif est géré au niveau communal.

Compétences liées au service :

- Réalisation de diagnostics de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes,
- Contrôles en cas de vente à la demande des propriétaires,
- Contrôles de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter,
- Contrôles de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées.

La délimitation des zones d'assainissement collectif et zones non collectif (zonage d'assainissement) a été approuvée par délibération du conseil municipal du 02 mars 2006.

### 2) - Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Non Collectif « SIANC » du Pilat en décembre 2013.

Dans le cadre d'un groupement de commande, les communes de la Communauté de Communes des Monts du Pilat ont choisi la Société Holocène Environnement pour exercer les compétences du service. Le marché avec la société Holocène, a été renouvelé en 2020. Chaque commune reste maître d'ouvrage des travaux sur son territoire.

Par délibération du 9 mars 2020, le conseil municipal a adopté le nouveau règlement du service d'assainissement non collectif ; il est joint au présent rapport.

### 3) - Nombre d'abonnés - Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 400 habitants.

### 4) – Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

		Exercice 2019	Exercice 2020
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui	oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	oui	oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	non	non
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	non	non

## II - TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

### 1) - Modalités de tarification

Les tarifs relatifs à l'assainissement non collectif sont arrêtés par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Objet	Date de la délibération	Date d'application
Service d'assainissement non collectif	9/03/2020	10/03/2020

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants, ils sont inchangés depuis 2016 :

TARIFS	2020
Diagnostic de fonctionnement et d'entretien	93 €
Contrôle en cas de vente	114 €
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter sans rejet au fossé	74.40 €
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter avec rejet au fossé	136 €
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	180 €
Pénalité pour absence de rendez-vous	13.20 €

### 2) - Recettes d'exploitation

Recettes	2020
Facturation du service d'assainissement aux abonnés – redevance d'assainissement	50 139.10 €
Autres prestations aux abonnés Contrôles assainissement non collectif	486.00 €
Subventions	582.29 €
Prime pour épuration de l'Agence de l'Eau	
Contribution du budget général	
Contribution au titre des eaux pluviales	15 000.00 €
Autres recettes	432.29 €
<b>Total</b>	<b>66 639.68 €</b>

### 3) - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

SANS OBJET

### 4) - Financement des investissements

SANS OBJET

---